



BILAN DE L'EXPERIMENTATION

FAVORISANT

L'ACCES DES JEUNES A L'EMPLOI

crit

**cn.
ml** Conseil
national
des missions
locales

Rappel du contexte et du contenu de l'accord

La collaboration entre le CNML et le groupe CRIT s'est formalisée à travers un accord de partenariat signé en février 2007 qui porte sur une action expérimentale, dont l'objectif est le repérage et la « mutualisation » de bonnes pratiques visant à favoriser l'accès des jeunes à l'entreprise.

Le territoire de l'expérimentation a concerné 6 régions l'Est (Alsace et Lorraine), le Nord, la Normandie (Haute et Basse), et l'Ouest (Pays de Loire). Le choix des sites s'est fait à partir de l'identification préalable de neuf binômes volontaires formés d'une ou deux agences CRIT et d'une mission locale implantée sur le même territoire.

DES ENGAGEMENTS COMMUNS POUR :

*Accompagner vers l'emploi les jeunes de moins de 26 ans **tous les jeunes repérés et identifiés** par les missions locales et les agences CRIT en fonction d'objectifs partagés et fixés localement dont **160 jeunes CIVIS** bénéficiant d'un accompagnement renforcé ;*

Favoriser la connaissance mutuelle de leurs structures, au bénéfice des jeunes qu'elles accueillent ;

Repérer et cibler les jeunes pouvant intégrer le partenariat sur la base d'un croisement entre le besoin de l'entreprise et le potentiel du jeune ;

Privilégier la double entrée dans le dispositif, à partir, soit de la mission locale, soit de l'agence CRIT, au profit des jeunes désireux de travailler mais nécessitant un accompagnement social ou des actions favorisant le développement de « compétences relationnelles »;

Favoriser la qualification des jeunes pour répondre à la demande des entreprises et pour adapter le niveau de compétences des jeunes aux besoins du marché ;

S'engager sur des critères communs d'évaluation de l'action, et du résultat global (volume des heures d'intérim travaillées, etc.) ;

Faire signer par leurs structures respectives, agences et missions locales, un cahier des charges adapté en fonction des spécificités locales, formalisant leur engagement dans le partenariat.



Les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation

La mise en œuvre de l'expérimentation avec les 9 binômes impliqués a nécessité une première phase de découverte mutuelle des acteurs avec l'organisation de rencontres locales agences CRIT/ missions locales. Ce temps (2 mois environ après la signature de l'accord) a été consacré à la réalisation d'un plan local d'action formalisant la construction du partenariat en fonction des attentes de chaque entité.

A- DEPLOIEMENT DE L'EXPERIMENTATION

Des travaux préparatoires à la signature de l'accord sous forme de deux réunions de pilotage CNML/CRIT ont formalisé le cadre de l'expérimentation avec la réalisation du cahier des charges et de l'accord de partenariat.

Le lancement de l'expérimentation s'est effectué à compter de la signature de l'accord le 24 janvier 2007 avec l'organisation d'un comité de pilotage national en février 2007 et des comités techniques locaux.

8 missions locales sur les 9 prévues ont participé à cette expérimentation. Il s'agit des missions locale de Mulhouse, Molsheim, de Saint Lô (Centre Manche), du Havre, de Pont à Mousson, Lille, Tourcoing, Saint Omer.

B- LES RESULTATS OBTENUS

Bilan quantitatif

Le public concerné par l'expérimentation : A fin décembre 2007, **617 jeunes** dont **276 jeunes** du programme CIVIS ont été accueillis et bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de cette expérimentation.

Le dispositif a concerné plus d'hommes (70%) que de jeunes filles (30%).

Avec **40,2%** des jeunes ayant une qualification égale au niveau V et **22%** un niveau de qualification inférieure ou égale au niveau V bis, cette action a ciblé les publics les

Les parcours

Une voie d'entrée dans le dispositif : la majorité des jeunes a été orientée par les missions locales.

Les métiers occupés concernent principalement les secteurs de :

- L'industrie : manutentionnaire, agent de conditionnement, agent de fabrication, soudeur, métallier, opérateur machine, bobineur –receveur, monteur en structure métallique.
- La logistique : cariste, préparateur de commande, agent de quai, agent de stockage, magasinier.
- Le BTP : électricien, ouvrier TP, manœuvre, agent de nettoyage.
- Le tertiaire : conseiller téléphonique



L'accompagnement des jeunes

Le dialogue entre les conseillers de l'agence CRIT et ceux de la mission locale a favorisé, pour un certain nombre de jeunes, une bonne évolution des parcours. Le soutien apporté par les équipes a favorisé l'accès à l'emploi et à la qualification ;

Les missions locales, dans leur action de médiation auprès des jeunes, ont évité des ruptures anticipées de missions. Les jeunes ont identifié le rôle de chacun des conseillers binômes, le conseiller CRIT avec la dimension entreprise, le conseiller mission locale avec la dimension accompagnement global ;

Le recours à des missions intérimaires a dynamisé les parcours des jeunes et les a confronté à la réalité du monde du travail. Le recours à un stage en entreprise comme 1^{ère} expérience avant une mission a tout autant conforté le jeune dans sa capacité à faire.

Le recours à la formation

CRIT a utilisé ses dispositifs propres de formation pour 19 jeunes dans le cadre de contrats d'insertion professionnelle intérimaire (CIPPI), ces formations ont porté sur les métiers de la logistique (CACES 1.2.3) et de l'industrie (ouvrier d'imprimerie).

Les missions locales ont sollicité les dispositifs de droit commun, notamment ceux du Conseil Régional pour former des jeunes sur des CACES en amont de l'entrée en emploi avec CRIT.

L'insertion dans l'emploi

Des résultats encourageants sur une période inférieure à un an (avril à décembre 2007).

279 jeunes ont effectué une ou plusieurs missions d'intérim pour un total de **82 673 heures travaillées** dont 51 120 heures effectuées par les 100 jeunes de la mission locale de Saint Omer.

Le suivi après l'expérimentation arrêté au 31 septembre 2008 soit 9 mois après la fin de l'expérimentation indique que **151 jeunes** étaient toujours dans une situation d'emploi (CDI, CDD et CTT de plus de 6 mois) ou de formation soit près de **55%** des jeunes.

Bilan qualitatif

Le principe de l'expérimentation a reposé fortement sur l'implication des acteurs locaux en instaurant une organisation basée sur les binômes constitués à chaque fois d'une ou 2 agences CRIT pour 1 ou 2 missions locales.

Cette organisation a nécessité de réserver un temps pour la connaissance mutuelle des équipes de part et d'autre que se soit en terme de fonctionnement ou d'offres de services. Ce temps d'une durée moyenne de 3 mois a été également utilisé pour vérifier l'adéquation entre les postes des secteurs professionnels proposés par l'agence CRIT et les profils des jeunes accompagnés par la mission locale.



L'accueil des jeunes dans les agences CRIT a de ce fait réellement commencé à partir de mars/avril 2007. Les objectifs poursuivis sur tous les sites portent : soit sur l'insertion durable par l'intérim, soit sur la production d'expériences de travail ou d'immersion en entreprise pour enrichir le parcours du jeune.

C - LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEGAGEES PAR L'EXPERIMENTATION

La réalisation d'un cahier des charges à la disposition des acteurs impliqués dans cette expérimentation a été considérée souvent comme trop lourd dans son application.

Les types de fonctionnement adoptés par les binômes ont été différents d'un territoire à l'autre, en fonction de l'activité commerciale de l'agence, de la taille des recrutements, de la qualité des missions mais également du profil de jeunes des missions locales. Néanmoins, des fonctionnements communs entre les agences CRIT et les missions locales se sont dégagés et portent le plus souvent sur le profil du public ciblé, les objectifs recherchés, les modalités de mise en relation.

Différents types de fonctionnement

Le public orienté

Les jeunes possèdent un projet validé, réaliste et réalisable, sans problème de comportements majeurs ;
Les jeunes sont en démarche de recherche d'emploi active et inscrits dans une dynamique c'est-à-dire prêt à lever des freins qui pourraient surgir en cours d'emploi .

Durée des missions

Elles sont longues ou courtes et dépendent de l'activité commerciale de l'agence locale CRIT mais également de la confiance établit entre le jeune et l'agence .

Origine de la collaboration

Elle se réalise en fonction du besoin du jeune ou en fonction du besoin de l'entreprise et des opportunités de recrutement.

Taille des recrutements

Ils peuvent être petits et multiples ou restreints et gros. La question du portefeuille des agences est importante. Les exigences des entreprises (processus qualité des grandes entreprises industrielles) induisent des fonctionnements différents de l'expérimentation.

Lien entre les réseaux CRIT, les missions locales et les jeunes

Les modalités de mise en relation :

- L'inscription est laissée à la liberté du jeune.
- Le rendez-vous est pris par l'agence CRIT.
- Un entretien tripartite est réalisé avec le conseiller de la mission locale, l'agence CRIT et le jeune.



Type de missions : Des postes qualifiés ou non (en majorité l'accès à la qualification se réalise par la mise en œuvre de formation en début ou en cours de parcours)

Les critères de succès

Lien entre les réseaux et les jeunes

Présentation systématique de l'intérim par la mission locale
Proximité et réactivité des réseaux autour du jeune

L'importance du temps investi pour le jeune

Celui de l'explication du partenariat et du travail temporaire donnée par la mission locale.
Celui de l'agence CRIT dans l'accueil et le positionnement (variable selon les profils).
Le temps de connaissance mutuelle, d'échanges, de concertation et de communication entre les deux réseaux.

Suivi des jeunes en cours de parcours

L'information est donnée à la mission locale par l'agence CRIT dès lors qu'il y a une perte de contact avec le jeune. La mission locale se charge d'effectuer la relance tout en privilégiant la responsabilisation et l'autonomie du jeune pour qu'il se prenne en charge. Il est constaté qu'il y a peu de déperdition entre les jeunes orientés vers CRIT et les jeunes inscrits dans le parcours.

Développement et compréhension d'un langage commun

Les partenaires se sont entendus pour définir ce que sont les compétences d'ordre professionnelles et personnelles pour envisager sereinement la question des atouts et des faiblesses des jeunes.



Les propositions pour l'extension nationale du partenariat

Mettre en place et ou renforcer l'utilisation d'outils d'évaluation suite à l'immersion en emploi en repérant les atouts et faiblesse du jeune.

Développer le recours à la formation pour sécuriser les parcours des jeunes dans l'intérim. Il faut noter que les jeunes en CIVIS sont automatiquement éligibles au CIPPI

Généraliser l'utilisation de Parcours3 pour réaliser le suivi de l'action dès le 1^{er} jour de démarrage de l'action avec la requête sous Business Object.

Elargir le partenariat aux missions locales et aux agences d'emploi CRIT locales qui veulent rejoindre la collaboration, sur la base d'une volonté exprimée localement et en respectant les libertés d'organisation locales.

